


Formation du 6 avril 2022:
L'intégration du risque inondation
dans l'aménagement du territoire
De 9h30 à 16h30



Les politiques de prévention issues de la loi Grenelle II invitent les collectivités territoriales à considérer les impacts que peut avoir une inondation sur leur territoire, afin d'orienter leurs politiques publiques, et notamment celles qui concernent l'aménagement de leur territoire, en faveur de la réduction de ces impacts.

La prise en compte du risque d'inondation intervient tout au long de la vie d'un territoire : de la planification de son aménagement à la délivrance des autorisations d'urbanisme, en passant par la programmation de travaux, le renouvellement urbain voire la requalification de quartiers, etc.

Comment intégrer les différents risques d'inondation de manière efficace dans la planification (documents d'urbanisme et outils dédiés) ?

Au moment de la conception de projets d'aménagement exposés à des risques d'inondation, quels principes prendre en compte ? Pour quelles réalisations concrètes ?

Cette formation apporte des réponses en proposant des pistes méthodologique pour mieux intégrer les différents risques d'inondation (par débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellement, remontée de nappe, ...) dans les outils du droit de l'urbanisme (SCoT, PLU), et dans les projets opérationnels.

INTERVENANTS



- Un intervenant pour le volet « planification » à définir (élu, bureau d'études, syndicat mixte...)
- Un intervenant pour le volet « opérationnel » à définir (élu, architecte, bureau d'étude...)
- Johan Lamoussière et Maud Laurin, CEPRI

OBJECTIFS



- Acquérir une vision globale de l'intégration du risque dans les décisions d'aménagement du territoire, de la planification à l'urbanisme opérationnel.
- Permettre une meilleure prise en compte des différents types de risques d'inondation dans les outils du droit de l'urbanisme, et dans les opérations d'aménagement.
- Obtenir des réponses pragmatiques aux questions les plus fréquentes des collectivités.

MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas.

DURÉE



Une journée


PROGRAMME

9h30 : *Présentation de la formation*

9h50 : Introduction, **CEPRI**.

10h10-12h30 : Comment prendre en compte les risques d'inondation dans l'aménagement de mon territoire ? Quels outils ai-je à ma disposition ?

- Les principaux outils qui intègrent le risque d'inondation : PGRI, SDAGE, SAGE, PPR, SCoT ..., **CEPRI**.
- Les possibilités d'intégration des risques d'inondation dans un PLU(i) : éléments méthodologiques et retours d'expériences, **CEPRI**.
- L'intégration du risque inondation dans la planification : **exemple et intervenant à définir (élu, BE, syndicat mixte...)**

12h30-14h : *Pause déjeuner*

14h-16h : Comment aménager mon territoire de façon opérationnelle en tenant compte du risque d'inondation ?

- Des outils au service des élus et des territoires (zonage pluvial ; sursis à statuer ; article R.111-2 du CU ; outils fonciers), **CEPRI**.
- Le risque dans les projets d'aménagement : principes pour construire de manière plus résiliente et exemples de réalisations, **CEPRI**.
- L'intégration du risque inondation sur un plan opérationnel : **exemple de projet et intervenant à définir (élu, BE, architecte...)**

16h : Conclusion de la formation.

16h30 : *Fin de la formation.*